



Attribution des titres de champions valaisans de parties rapides Dispositions pour la saison 2022-2023

Les dispositions suivantes s'appliquent pour l'attribution des titres de champions valaisans de parties rapides 2023 au terme de la saison 2022-2023 :

- a) Les titres seront attribués sur la base du meilleur classement obtenu lors
 - de l'Active Chess du Bouveret du 12 février 2023
 - ou*
 - du 31^{ème} Tournoi de Martigny du 12 août 2023.

- b) Dans le cas où, en cours de saison, un 3^{ème} tournoi s'ajouterait à la liste des tournois de parties rapides, les titres seront attribués sur la base de l'addition des 2 meilleurs classements obtenus lors des tournois concernés.

Pour l'UVE : Jean-Christophe Putallaz